

**Projet Activités Cyclistes**  
**Camp USEP Régional**

**au Lambon**

**CM2 Ecole de Fressines**

**Classe de M Texereau**

**du lundi 26 mai au mercredi 28 mai 2014**

*( rattrapage éventuel du 23 au 25/06/14 )*

# **1. Déroulement du projet**

## **1.Semaine du 10 au 14 Mars**

Vérification du matériel à la maison : vélo ( pneus, freins, graissage de la chaîne, réglage de la selle à expliquer éventuellement ) + casque.

Chaque enfant devra venir avec son vélo en état de fonctionnement ainsi qu'avec un casque. Nous signaler les manques car certaines familles ont probablement un vélo ou un casque à prêter.

A cet égard, il nous faudrait un vélo de remplacement en cas de problème mécanique lors d'une randonnée.

Ci-joint la fiche d'évaluation de cyclotechnie pour vérification du vélo. Cette fiche n'est pas à respecter à la lettre, c'est simplement pour indiquer quels points essentiels sont à vérifier sur le vélo.

Les enfants apporteront leurs vélos **le lundi 17 mars** pour deux à trois séances hebdomadaires, les **mercredis et vendredis** vraisemblablement.

Les enfants pourront reprendre leurs vélos les vendredis soirs s'ils le souhaitent.

## **2.Du 17 mars au 18 avril : séances de maniabilité / cyclotechnie ... dans la cour de l'école.**

### **3.Après les vacances de Pâques ( Samedi 19 avril au Dimanche 4 mai ):**

- Séances de maniabilité plus élaborées et parcours avec panneaux de signalisation dans la cour.

- Explication du déroulement de chaque sortie : encadrement, voiture suiveuse, groupes...

Les parcours seront repérés et étudiés sur des cartes que tous les enfants auront.

Il faudrait que les parents accompagnateurs aient au moins fait chaque parcours en voiture, sinon en vélo, juste avant chaque sortie, de façon à le repérer et à signaler éventuellement tout problème sur la route ( travaux, déviations, zones à risques ...).

\_ De toutes manières, un point a lieu avant et après chaque sortie afin de reparler de ce qui va ou pas au sein de chaque groupe.

### **- Première sortie d'entraînement : Mercredi 7 mai.**

Parcours : Fressines – Mougou – Triou – Gascougnolles – Vouillé – Vaumoreau – Fressines 21 km

### **- Deuxième sortie d'entraînement : Lundi 19 juin : visite du collège**

Parcours aller : Fressines – Thorigné – Vitré – Celles sur Belle 13 km

Parcours retour : Celles – Le Bouchet ( route de Tauché ) - Mougou – Fressines 13 km

### **- Camping au Lambon : du lundi 26 au mercredi 28 mai 2014**

Parcours Aller (prévoir un pique-nique) : Fressines – Lambon 10 km environ

Parcours Retour : Lambon – Fressines. 10 km environ

Cette année, nous irons directement au Lambon, sans passer par la forêt de l'Hermitain. En effet, le camp fonctionnera avec 4 demies journée pleines et non plus avec une journée centrale comme l'année dernière.

## **2. Le séjour au Lambon**

**Une autre réunion aura lieu le jeudi 15 mai afin de transmettre les dernières informations mais aussi pour finaliser l'organisation.**

**2 parents accompagnateurs ( 1 adulte pour 10 enfants ) seront nécessaires** pour assurer l'encadrement des enfants de la classe pendant le séjour ( nous faire savoir le plus tôt possible les disponibilités de chacun ), le dossier devant être envoyé à l'Inspection avant les vacances de Pâques.

Ce ne sont pas forcément des parents ayant l'habilitation vélo puisque, sur place, l'encadrement est assuré et les enfants évolueront dans un milieu fermé et protégé.

Coût du séjour : **42€ pour chaque « participant », enfant comme adulte ( 1260 euros au total )**

Lors du dernier séjour de 2010, l'APE avait subventionné le projet à hauteur de 10 euros par enfant et avait offert un petit sac à dos à chaque enfant. Nous réitérons donc cette demande pour le projet de cette année, mais sans le sac, et **nous souhaiterions donc avoir 15 euros pour chacun c'est à dire  $15 \times 27 = 405$  euros en tout.**

Le projet sera présenté prochainement aux membres de l'APE. Les parents seront tenus au courant de la décision.

Une autre subvention de  **$5 \times 27 = 135$  euros** ( 4 euros par enfant ) a été formulée auprès des DDEN ( **Délégués Départementaux de l'Education Nationale** )

Quant aux adultes accompagnateurs, nous estimons que, par rapport au travail et à la responsabilité qui leur seront demandés, il serait déplacé de les faire payer.

En conséquence, la **COOP scolaire** financera leur participation et versera la somme de **126 euros**.

**La part restant à la charge de chaque famille sera donc entre 22 ( dans le meilleur des cas ) et 42 euros.**

L'hébergement en tentes : fournies par les parents.

Le programme du séjour : cf fiche

Le trousseau : cf fiche.

Autorisation à remplir : cf fiche.

Demander numéros de portables des parents accompagnateurs.

Lundi 26 mai	Mardi 27 mai	Mercredi 28 mai
<p>Arrivée des classes de la région</p> <p>Rendez-vous à l'entrée du camping du Lac du Lambon</p> <p><b>Rencontres régionales</b></p> <p><b>« Activités Physiques de Pleine Nature, Culture et Santé »</b></p> <p>Installation et mise en place des écoles</p> <p>Répartition des classes en 4 groupes</p>	<p>Petit-déjeuner</p> <p>De 9h à 12h30</p> <p>Répartition des groupes sur les pôles</p> <p>G1 = Activités nautiques (voile- canoë)</p> <p>G2a = Randonnée / Escalade</p> <p>G2b = Escalade / Randonnée</p> <p>G3 = Mini raid - Activités enchaînées</p> <p>G4a = Randonnée / Maison du protestantisme</p> <p>G4b = Maison du protestantisme / Randonnée</p>	<p>Petit- déjeuner</p> <p>De 9h à 12h30</p> <p>Répartition des groupes sur les pôles</p> <p>G1 = Mini raid - Activités enchaînées</p> <p>G2a = Randonnée / Maison du protestantisme</p> <p>G2b = Maison du protestantisme / Randonnée</p> <p>G3 = Activités nautiques (voile- canoë)</p> <p>G4a = Randonnée / Escalade</p> <p>G4b = Escalade / Randonnée</p>
13h00 Pique-nique tiré du sac	12h30 Pique-nique	12h30 Pique-nique
<p>De 14h à 17h30</p> <p>Répartition des groupes sur les pôles</p> <p>G1a = Randonnée / Maison du protestantisme</p> <p>G1b = Maison du protestantisme / Randonnée</p> <p>G2 = Activités nautiques (voile- canoë)</p> <p>G3a = Randonnée / Escalade</p> <p>G3b = Escalade / Randonnée</p> <p>G4 = Mini raid - Activités enchaînées</p> <p>Douches</p> <p>18h30 Temps officiel</p>	<p>De 14h à 17h30</p> <p>Répartition des groupes sur les pôles</p> <p>G1a = Randonnée / Escalade</p> <p>G1b = Escalade / Randonnée</p> <p>G2 = Mini raid - Activités enchaînées</p> <p>G3a = Randonnée / Maison du protestantisme</p> <p>G3b = Maison du protestantisme / Randonnée</p> <p>G4 = Activités nautiques (voile- canoë)</p> <p>Douches</p>	<p>14h00 : Démontage du campement et rangement</p> <p>15h30 : départ</p>
19h30 Dîner	19h30 Dîner	
VeilléeSpectacle improvisation (compagnie Aline) ou Soirée jeux traditionnels	VeilléeSpectacle improvisation (compagnie Aline) ou Soirée jeux traditionnels	

# **Trousseau**

Indiquer ce que l'enfant emporte réellement, y compris ce qu'il porte sur lui, puis coller éventuellement cette fiche à l'intérieur du sac. Eviter les vêtements neufs ou fragiles. Chaque pièce du trousseau doit être marquée au nom et prénom de l'enfant.

## **Liste des vêtements**

- |   |  |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Lunettes de soleil, casquette ou bob | <input type="checkbox"/> Coupe vent                      |
| <input type="checkbox"/> Tee-shirts ( 3 ou 4 )                | <input type="checkbox"/> Crème solaire                   |
| <input type="checkbox"/> Slips ( 3 ou 4 )                     | <input type="checkbox"/> Baskets ou tennis               |
| <input type="checkbox"/> Chaussettes ( 3 ou 4 paires )        | <input type="checkbox"/> Pyjama ou chemise de nuit       |
| <input type="checkbox"/> Pulls ( 2 )                          | <input type="checkbox"/> Mouchoirs                       |
| <input type="checkbox"/> Shorts ou bermudas ( 2 )             | <input type="checkbox"/> Serviettes et gants de toilette |
| <input type="checkbox"/> Pantalon, jean ou jogging ( 1 )      |  |
| <input type="checkbox"/> Sac de couchage – Matelas            |  |

## **Nécessaire de toilette**

- |   |   |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Savonnette avec étui ou gel douche | <input type="checkbox"/> Dentifrice       |
| <input type="checkbox"/> Brosse à dents                     | <input type="checkbox"/> Peigne ou brosse |
| <input type="checkbox"/> Shampoing                          |   |

## **Matériel**

- Vaisselle : un bol, un verre, une assiette, une fourchette, une petite cuillère, un couteau.
- Sac à linge sale ( sac en plastique )
- Petit sac à dos avec gourde, k-way, barres de céréales, carnet de voyage et petite trousse
- Sac de voyage
- Papier toilette ( 2 ou 3 rouleaux )
- Lampe de poche

Pas de médicaments ( sauf traitement particulier )

L'école décline toute responsabilité concernant les objets de valeur apportés par les enfants ( montre, bijou, appareil photo, jeu électronique ou autre... )

L'argent de poche n'est pas nécessaire.

**ACADEMIE de POITIERS**  
**INSPECTION ACADEMIQUE des DEUX-SEVRES**  
**AUTORISATION PARENTALE**

Je soussigné \_\_\_\_\_

Père

Mère

Autre ( préciser )

Agissant en qualité de représentant légal de l'enfant mineur:

NOM \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

Date de naissance \_\_\_\_\_

Scolarisé à l'école de \_\_\_\_\_

Classe \_\_\_\_\_

L'autorise à pratiquer l'activité « vélo » et à effectuer des sorties hors de l'école dans les conditions de sécurité prescrites par les textes officiels. Ces sorties pourront être en partie hors du temps scolaire, c'est à dire en incluant un pique-nique par exemple.

Je l'autorise également à participer au « Camp USEP » qui se déroulera au lac du Lambon les 26, 27 et 28 mai 2014.

Cette action finalisera tout le travail engagé au cours de l'année scolaire sur le thème de l'Education à la Sécurité Routière.

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Signatures :

Personne pouvant être contactée rapidement en cas de besoin

Nom .....Prénom .....

N° tél. personnel : .....

N° tél. travail : .....

Je soussigné .....

Père

Mère

Autre (Préciser)

autorise le responsable de la sortie vélo au plan d'eau du Lambon du 26, 27 et 28 mai 2014, à conduire ou faire conduire mon fils – ma fille dans le cas où son état nécessiterait une intervention urgente, dans un établissement hospitalier ou chez un médecin.

J'autorise les responsables, la presse ou la télévision à filmer / photographier mon enfant dans le cadre des activités du stage:

Oui

Non

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Signatures :

## Prêt de Toile de tente

Nom : ..... Prénom : .....

peut prêter une toile de tente de .....places pour le camp USEP du 26, 27 et 28 mai.

Signatures :

## Accompagnement/Encadrement

Je soussigné .....pourrait encadrer le camp vélo pour :

- l'ensemble du camp ( 26, 27 et 28/05/14 )
- le lundi 26/05 et la nuit du lundi au mardi.
- le mardi 27/05 et la nuit du mardi au mercredi.
- le mercredi 28/05.

Fourgon transport aller et/ou retour des tentes et des sacs à dos : .....

(Rappel concernant le nombre de parents nécessaires :

- 4 parents minimum pour les déplacements à vélo ( + l'enseignant c'est à dire un adulte agréé pour 6 enfants ).
- 1 voiture suiveuse pour les déplacements, une derrière 4 groupes d'enfants.
- 2 parents minimum pour l'encadrement au plan d'eau ( un adulte pour 10 enfants ).

Signatures :



# A l'école de la Sécurité Routière

## FICHE TECHNIQUE DE VERIFICATION DE LA BICYCLETTE

NOM :

Prénom :

Type de vélo :

Date de vérification :

	Bon	A Réparer		Bon	A Réparer
Roue avant (jeu)			Potence de guidon		
Jante avant			Tige de selle		
Pneu avant			Dispositif réfléchissants arrière (rouge)		
Câble de frein avant			Dispositifs réfléchissants des pédales (orange)		
Patins de frein avant			Dispositifs réfléchissants des roues		
Roue arrière (jeu)			Eclairage avant (jaune ou blanc)		
Jante arrière			Eclairage arrière (rouge)		
Pneu arrière			Avertisseur sonore (timbre ou grelot)		
Câble de frein arrière			Plaque d'identité		
Patins de frein arrière			*Pompe		

OBSERVATION (S) :

\*Facultatif

**NOUS VOUS RECOMMANDONS DE FAIRE REMETTRE EN ETAT RAPIDEMENT LES ORGANES DEFECTUEUX QUI VOUS SONT SIGNALES.**

# **MISE EN ŒUVRE D'UNE ATTESTATION DE PREMIÈRE ÉDUCATION À LA ROUTE DANS LES ÉCOLES MATERNELLES ET ÉLÉMENTAIRES**

**C. n° 2002-229 du 25-10-2002**

**NOR : MENE0202499C**

**RLR : 553-1**

**MEN - DESCO A1 - DPATE**

---

*Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie ; aux inspectrices et inspecteurs d'académie, directrices et directeurs des services départementaux de l'éducation nationale ; aux inspectrices et inspecteurs chargés des circonscriptions du premier degré ; aux directrices et directeurs d'école*

---

□ En 2001, 120 000 accidents corporels ont tué près de 8 000 personnes sur les routes de France. La population jeune est particulièrement touchée par l'insécurité routière. Ainsi, chaque année, les accidents de la circulation sont la cause de près du quart des décès chez les 5-14 ans et de près d'un décès sur deux chez les 15-19 ans. Dès l'âge de 10 ans, les accidents de la route sont la première cause de mortalité des enfants. Parmi les tués de cet âge, la moitié le sont en tant que passagers de véhicule, un quart en tant que piétons, un quart en tant qu'usagers de deux roues.

## **Renforcer l'éducation à la sécurité routière en milieu scolaire**

Le nombre des enfants tués chaque année fait apparaître un pic sensible à l'âge de 3 ans, de 7 ans et de 11 ans, ce qui correspond à trois périodes du développement au cours desquelles les enfants acquièrent une nouvelle forme d'autonomie mais aussi se montrent réceptifs à l'apprentissage de comportements adaptés. Avant 5 ans, le risque en tant que piéton reste faible. En revanche, il est très élevé en tant que passager d'automobile. Former très tôt les enfants aux risques routiers permet aussi d'attirer l'attention des parents sur ces questions. Découvrir dès le plus jeune âge que la route n'est pas "à prendre" mais à partager, c'est acquérir des comportements qui permettent de se protéger des dangers de la circulation et de prendre en compte les autres usagers de la route. Le principe d'une éducation précoce, continue et générale, a été adopté dans l'ensemble des pays européens. Dans ce contexte, le Comité interministériel à la sécurité routière du 25 octobre 2000, tenu sous la présidence du Premier ministre, a décidé la mise en place d'un continuum éducatif. Pour compléter le dispositif des attestations scolaires de sécurité routière (ASSR), passées en classe de cinquième et en classe de troisième, il est créé une **attestation de première éducation à la route (APER)** délivrée à l'issue de la scolarité primaire. L'APER validera l'acquisition de règles et de comportements liés à l'usage de la rue et de la route et la connaissance de leur justification.

## **La mise en œuvre de l'éducation à la sécurité routière**

L'article L. 312-13 du code de l'éducation énonce l'obligation de l'éducation routière dans les programmes d'enseignement. Le décret interministériel n° 93-204 relatif à l'enseignement des règles de sécurité routière et à la délivrance du brevet de sécurité routière précise que **"cet enseignement s'intègre obligatoirement dans le cadre des horaires et des programmes en vigueur dans les établissements d'enseignement public et d'enseignement privé sous contrat. Il a un caractère transdisciplinaire"**.

Si l'éducation à la route ne constitue pas un champ disciplinaire particulier, elle doit cependant faire l'objet d'un traitement spécifique du cycle 1 au cycle 3 à travers les différents domaines d'activités ou les différentes disciplines de l'école. Les programmes de l'école primaire, qui entrent en application à la rentrée 2002 pour la première année de chaque cycle, sont le cadre de référence de cette première éducation à la route. Ils déterminent les contenus et les compétences sur lesquels prendre appui pour mener à bien cette éducation. Objet transversal par excellence, elle s'inscrit naturellement dans le cadre d'exercice de la polyvalence des maîtres et se construit sous leur responsabilité à travers une programmation rigoureuse du cycle 1 au cycle 3.

Cette éducation à la route se poursuit au collège, elle est complétée par la préparation des attestations scolaires de sécurité routière passées en classe de 5ème et de 3ème .

C'est dans ce contexte que les enseignants, seuls responsables des activités pédagogiques, peuvent, ponctuellement, faire appel sous la responsabilité du directeur et dans le cadre du projet pédagogique de l'école, à des intervenants extérieurs qualifiés.

## **Les objectifs d'une éducation à la sécurité routière à l'école primaire**

L'apprentissage des règles de sécurité routière par les élèves de l'école maternelle et de l'école élémentaire relève de plusieurs registres d'objectifs : des objectifs de l'ordre des savoirs (connaître des règles de circulation, de sécurité...), des objectifs de l'ordre des savoir-faire qui supposent la mise en œuvre d'opérations cognitives de haut niveau (anticiper, traiter l'information, mener en parallèle plusieurs actions...) et des objectifs de l'ordre des comportements (être respectueux des autres usagers, ...).

Une progression, du cycle 1 au cycle 3, inscrit ces objectifs dans des situations de plus en plus complexes, organisées en six rubriques :

- se déplacer, accompagné, seul ou à plusieurs, dans des espaces identifiés, de plus en plus variés : trottoir, chaussée, environnement familier ou inconnu, en tenant compte des contraintes de l'espace, des dangers et des autres usagers ;
  - agir en tant que passager d'un véhicule pour préserver sa vie et celle des autres ;
  - conduire un engin adapté et bien entretenu dans des espaces appropriés, en maîtrisant sa conduite, en tenant compte des autres, dans le respect des règles du code de la route ;
  - connaître, choisir et utiliser les éléments de protection ;
  - comprendre et respecter les règles du code de la route ;
  - mettre en œuvre des règles élémentaires de premiers secours (se protéger et protéger, donner l'alerte, porter secours).
- L'éducation à la sécurité routière intègre ces différentes composantes en un tout indissociable qui fonde un comportement adapté à la diversité des contextes rencontrés par l'utilisateur, dans le respect des règles du code de la route.

### L'attestation de première éducation à la route (APER)

Deux documents à l'intention des équipes pédagogiques leur permettront d'organiser la mise en œuvre de l'attestation de première éducation à la route.

- Une grille d'évaluation intitulée "attestation de première éducation à la route" récapitule sous une forme synthétique les savoirs et les savoir-faire énoncés dans le document pédagogique. Pour chaque usage de la route - piéton, passager, rouleur - les objectifs de formation, les savoirs et les savoir-faire sont repris à la première personne. La colonne de droite signale dans quel cycle ceux-ci sont travaillés, évalués puis covalidés par l'élève et le maître. Si une case est hachurée, les savoirs et les savoir-faire considérés ne sont pas du niveau du cycle.

La page comportant cette grille d'évaluation est intégrée dans le livret scolaire de l'élève.

L'attestation de première éducation à la route est attribuée par le conseil des maîtres de cycle 3 au vu des résultats de l'élève récapitulés sur cette grille. La décision prise ne peut être positive que si tous les savoirs et savoir-faire exigibles aux cycles 1 et 2 ont été acquis et si ceux exigibles au cycle 3 sont, au moins, en cours d'acquisition.

Cette décision figure en bas de page de l'attestation de première éducation à la route ; elle est contresignée par la directrice ou le directeur de l'école qui la transmettra, avec le dossier d'entrée en 6ème, au collège d'affectation de l'élève, afin de permettre la poursuite du travail engagé.

- Le document pédagogique "attestation de première éducation à la route" est un tableau structuré en trois parties correspondant à chacun des trois cycles de l'école primaire. On envisage successivement la situation du piéton, celle du passager, puis celle du rouleur (utilisateur de rollers, patins à roulettes, planches à roulettes, trottinettes, vélos...). Les objectifs de formation précisent les acquisitions visées selon une progression du cycle 1 au cycle 3. Des indications sont données pour aider les équipes pédagogiques à organiser la formation des élèves dans ce domaine (définition de savoirs et savoir-faire opérationnels, suggestions de situations pédagogiques) ; les références aux programmes indiquent les champs de contenus ou de compétences sur lesquels prendre appui. Cette mise en cohérence est facilitée par une annexe qui répertorie, pour chaque cycle, les extraits des programmes de l'école primaire qui permettent de travailler la sécurité routière.

L'éducation à la route, pour prendre tout son sens, ne saurait concerner le seul espace scolaire. Elle suppose **une sensibilisation de la communauté éducative tout entière** aux finalités qu'elle poursuit. Le conseil d'école constitue un lieu privilégié pour cette sensibilisation et cette réflexion collectives qui peuvent également trouver leur place dans des réunions spécifiquement dédiées à ce thème. Ce sont bien tous les parents qu'il convient d'associer à l'utilisation de l'outil "attestation de première éducation à la route" : l'enjeu est en effet, qu'au-delà de la seule validation scolaire, l'élève soit à même d'avoir des comportements adaptés dans l'ensemble des situations de la vie quotidienne. C'est en effet la convergence des pratiques scolaires et familiales qui pourra conforter la lutte contre l'insécurité routière.

**Diverses ressources** sont accessibles pour faciliter la mise en œuvre de cette éducation à la sécurité routière :

- un réseau de correspondants académiques et départementaux "sécurité" apporte localement une aide aux maîtres ; leurs coordonnées sont disponibles auprès des rectorats ou des inspections académiques ;
- des documents pédagogiques réalisés ces dernières années sont mis à disposition des enseignants sur le site internet "Éducation à la sécurité" ainsi que des informations pratiques telles que les coordonnées des correspondants "sécurité", une liste des partenaires institutionnels et associatifs œuvrant dans ce domaine...

D'ores et déjà accessible à l'adresse suivante : <http://www.educnet.education.fr/securite/index.htm>, il le sera prochainement sur : <http://www.eduscol.education.fr>

La circulaire n° 87-287 du 25 septembre 1987 est progressivement **abrogée** conformément au calendrier d'entrée en vigueur des programmes d'enseignement de l'école primaire (arrêté du 25 janvier 2002).

Pour le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche  
et par délégation

Le directeur de l'enseignement scolaire

Jean-Paul de GAUDEMAR